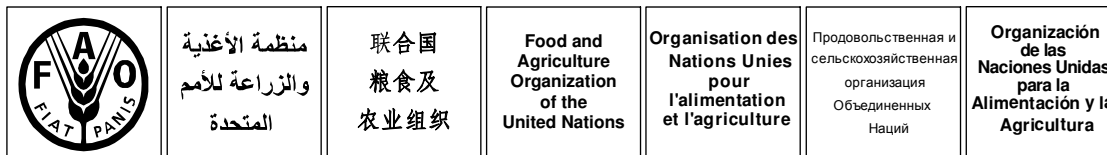


Avril 2012



# COMITÉ DE L'AGRICULTURE

## Vingt-troisième session

Rome, 21-25 mai 2012

### Options pour le dialogue entre les parties prenantes à l'appui du développement durable de l'élevage

#### Résumé

Le présent document décrit la suite donnée par la FAO à la demande du Comité de l'agriculture qui l'invitait à rechercher des options appropriées pour le dialogue entre les parties prenantes à l'appui du développement durable de l'élevage – suivi qui a pris la forme d'un processus participatif visant à créer un consensus entre les parties prenantes du secteur, puis d'une action collective pour promouvoir une plus grande efficacité d'utilisation des ressources dans le secteur de l'élevage et améliorer les moyens d'existence, la sécurité alimentaire et la croissance économique à long terme, tout en préservant d'autres acquis dans les domaines de l'environnement et de la santé publique.

Le Programme d'action mondial pour le développement durable de l'élevage se fonde sur le postulat que la demande de produits de l'élevage continuera de progresser durant les prochaines décennies en raison de la croissance constante des revenus et de la population humaine. Cette demande supplémentaire devra être satisfaite alors que les ressources naturelles nécessaires à la production sont limitées et s'amenuisent parfois et qu'il faudra dans le même temps faire face au changement climatique, pour s'y adapter et atténuer ses effets. À cette fin, le Programme d'action mondial propose des modifications des pratiques, qui seraient favorisées par des changements politiques et institutionnels, des activités de recherche-développement, un renforcement des capacités et des investissements et devraient déboucher sur des gains d'efficacité dans le domaine de l'utilisation des ressources naturelles et une réduction de l'intensité des émissions, tout en produisant des avantages d'ordre économique, social et sanitaire. Le Programme d'action mondial est ouvert à toutes les parties prenantes qui sont d'accord avec ses objectifs, ses axes prioritaires et ses types d'activités, tels que le partage d'information, la définition de paramètres, l'évaluation des ressources, l'échange de technologies, le renforcement des capacités, l'analyse et l'élaboration des politiques, et la communication et la vulgarisation. Les parties prenantes estiment que le renforcement des partenariats, l'interaction, et l'action consensuelle donnent au Programme d'action mondial un avantage comparatif en évitant les doubles emplois et en lui donnant plus d'influence sur les programmes de recherche-développement.

Il est demandé au Comité d'indiquer si le Programme d'action mondial pour le développement durable de l'élevage lui paraît approprié pour promouvoir une amélioration des performances du secteur, et de se prononcer sur la nature et le niveau de l'engagement de la FAO dans cette initiative multipartite.

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)*

### Mesures proposées au Comité

Le Comité est invité à:

- examiner, la nature, la portée générale et l'orientation thématique du Programme d'action mondial.
- examiner les grandes lignes d'action envisagées dans le Programme d'action mondial et déterminer le niveau d'engagement de la FAO. Le Comité est en particulier invité à se prononcer sur les questions suivantes:
  - a) la pertinence de la consultation des diverses parties prenantes et de l'action proposée à l'appui du développement durable de l'élevage, pour catalyser une amélioration plus rapide et ciblée des performances du secteur, et de la suggestion du Secrétariat, pour encourager les États Membres à collaborer au Programme d'action mondial, à le soutenir et à reconnaître le processus comme une contribution à la promotion d'une économie verte grâce à l'agriculture et aux processus intergouvernementaux concernés (par exemple, le processus de Rio, vingt ans après<sup>1</sup>);
  - b) la pertinence des priorités thématiques convenues par les parties prenantes et des activités envisagées dans le Programme d'action mondial ;
  - c) la confirmation de l'engagement central de la FAO dans cette initiative multipartite, et de la disponibilité à en assurer le secrétariat en cas de besoin, dans la limite des crédits budgétaires convenus;
  - d) les modalités de présentation de rapport par le Secrétariat, à la prochaine session du Comité, sur l'avancement du Programme d'action mondial et sur les actions intergouvernementales connexes qui pourraient être nécessaires;
  - e) le report, à la prochaine session, de la décision de créer éventuellement un organe subsidiaire du Comité de l'agriculture pour l'élevage.

*Pour tout question relative au contenu de fond du document veuillez vous adresser à*

Henning Steinfeld

Chef de la Sous-division de l'information, de l'analyse sectorielle et des politiques  
en matière d'élevage

Tél: +39-0657054751

<sup>1</sup> Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20)

## I. Contexte

1. À sa vingt-deuxième session, le Comité de l'agriculture a réaffirmé le rôle essentiel que joue l'élevage dans la sécurité alimentaire et les moyens d'existence, que ce soit à l'échelle mondiale ou au niveau national. Il a demandé qu'au titre de l'objectif stratégique B (Accroissement de la production animale durable), l'analyse sectorielle et l'appui technique, politique et institutionnel consenti aux États Membres soient poursuivis. Il a confirmé que la FAO, dans les limites des capacités et du mandat qui sont les siens, était en mesure d'aborder de façon équilibrée et intégrée les questions sociales, économiques et environnementales complexes associées à ce secteur et les équilibres à trouver. Le Comité est convenu que la FAO devrait s'engager activement dans des consultations de manière à poursuivre le dialogue mondial avec un large éventail de parties prenantes, afin d'affiner la définition des objectifs du secteur et de mettre en évidence les questions qui pourraient nécessiter une action intergouvernementale. Le Comité a reporté à sa prochaine session le débat sur le projet de création d'un organe subsidiaire ou d'un groupe de travail ad hoc sur l'élevage.

## II. Progrès accomplis

2. La FAO a tenu des consultations, dans le cadre de diverses instances, notamment deux consultations mondiales qui ont respectivement eu lieu en mai 2011 au Brésil et en décembre 2011 en Thaïlande. Ces consultations ont rassemblé différents groupes de parties prenantes et accueilli des représentants des gouvernements intéressés, d'organisations professionnelles d'acteurs du secteur privé, de la société civile et d'organisations non gouvernementales, du monde universitaire, d'institutions de recherche et d'organisations intergouvernementales (FAO, Banque mondiale, Union africaine). La FAO avait aussi organisé des réunions avec diverses parties prenantes sur la définition de paramètres appropriés relatifs à l'interaction entre l'élevage et l'environnement; le bien-être animal; la répartition des rôles selon le sexe dans l'élevage; la disponibilité, la qualité et la sécurité sanitaire des aliments pour animaux; et la petite aviculture, qui ont fourni des informations utiles pour les consultations mondiales.

3. Pour aider la FAO dans les efforts qu'elle déploie pour consulter les parties prenantes, identifier des domaines d'action collective, et définir des formes appropriées d'engagement des multiples parties prenantes, deux États Membres, à savoir la Suisse et les Pays-Bas, ont fourni un appui, par le biais d'un fonds fiduciaire multidonateurs, alors que d'autres parties prenantes ont contribué par la fourniture de services, de matériel et de ressources humaines. L'Annexe A rend compte des décisions prises par consensus lors des consultations. Les parties prenantes qui ont participé aux consultations sont parvenues à un accord sur la portée et sur des questions de fond, la nature de l'engagement, et les principales activités relevant d'une action collective. Elles comptent lancer un « Programme d'action mondial pour le développement durable de l'élevage », dont les grandes lignes sont décrites à l'Annexe A, qui commence au paragraphe 7.

4. La participation au Programme d'action mondial, permettrait à la FAO de s'acquitter plus facilement de son mandat, non seulement en renforçant la collaboration entre ses départements techniques, en consolidant ses avantages comparatifs et ses prestations, mais aussi i) en mettant en place des mécanismes efficaces pour forger des alliances et instaurer un dialogue avec les parties prenantes du secteur dont la participation aux processus de la FAO est encore très faible; ii) en partageant les connaissances et en facilitant leur transmission, et en pilotant de nouvelles approches avec ces parties prenantes; et iii) en informant, en guidant et en enrichissant les processus intergouvernementaux de la FAO relatifs au développement de l'élevage. Les liens directs avec la programmation par région et par pays envisagés par le Programme d'action mondial, grâce à la coordination d'une action cohérente des parties prenantes au niveau décentralisé, montrent bien comment les fonctions normatives de la FAO se rattachent aux activités de terrain. En outre, d'importantes interfaces avec d'autres programmes majeurs de la FAO intéressant le secteur de l'élevage, notamment l'Initiative « Une seule santé » et le Plan d'action mondial pour les ressources

zoogénétiques, ainsi que les travaux de la FAO concernant l'interaction cultures-élevage et la problématique hommes-femmes, devraient être encore développés et mis à profit.

### **III. Orientations demandées au Comité**

5. Sur la base de la description ci-après, le Comité de l'agriculture est invité à examiner la nature, la portée générale et l'orientation thématique du Programme d'action mondial. En outre, le Comité est invité à examiner les grandes lignes d'action préconisées dans le programme d'action et à déterminer le niveau d'engagement de la FAO. Il convient de noter que les activités du Programme d'action mondial ne sont pas subordonnées à une intervention de la FAO, même si l'Organisation a jusqu'à présent joué un rôle essentiel dans son élaboration, en assurant la coordination et en fournissant un appui technique et une plateforme de réunion.
6. Le Comité est en particulier invité à se prononcer sur les questions suivantes:
  - a) la pertinence de la consultation des diverses parties prenantes et de l'action proposée à l'appui du développement durable de l'élevage, pour catalyser une amélioration plus rapide et ciblée des performances du secteur, et de la suggestion du secrétariat d'encourager les États Membres à collaborer au Programme d'action mondial, à le soutenir et à reconnaître le processus comme une contribution à la promotion d'une économie verte grâce à l'agriculture et aux processus intergouvernementaux concernés (par exemple, le processus de Rio, vingt ans après);
  - b) la pertinence des priorités thématiques convenues par les parties prenantes et des activités envisagées dans le Programme d'action mondial;
  - c) la confirmation de l'engagement central de la FAO dans cette initiative multipartite, et de la disponibilité à assurer le secrétariat en cas de besoin, dans la limite des crédits budgétaires convenus ;
  - d) les modalités de présentation de rapport par le Secrétariat, à la prochaine session du Comité, sur l'avancement du Programme d'action mondial et sur les actions intergouvernementales connexes qui pourraient être nécessaires;
  - e) le report, à la prochaine session, de la décision de créer éventuellement un organe subsidiaire du Comité de l'agriculture pour l'élevage.

## **ANNEXE A – PROGRAMME D’ACTION MONDIAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L’ÉLEVAGE**

7. Le texte ci-après décrit les grandes lignes du Programme d’action mondial pour le développement durable de l’élevage, qui devrait être lancé d’ici à la fin de l’année 2012.
8. Les parties prenantes partagent le point de vue que l’augmentation de la demande de produits d’élevage restera soutenue durant les prochaines décennies en raison de la croissance constante de la population humaine et des revenus. Cette demande supplémentaire devra être satisfaite alors que les ressources naturelles nécessaires à la production sont limitées et s’amenuisent parfois et qu’il faudra dans le même temps faire face au changement climatique, pour s’y adapter et atténuer ses effets. Cette croissance représente aussi une possibilité de développement social et économique, dont de nombreux pays veulent tirer parti. L’élevage offre aussi de nombreuses possibilités de renforcer la sécurité alimentaire et d’améliorer les moyens d’existence, qu’il convient d’exploiter. Il a également une dimension culturelle importante qui doit être prise en considération. En outre, les risques pour la santé publique et les avantages découlant de l’expansion du secteur doivent être reconnus et pris en compte.
9. Les parties prenantes sont convenues qu’il faut agir d’urgence dans le cadre d’une démarche globale, pour permettre au secteur de l’élevage d’atteindre divers objectifs économiques, sociaux, environnementaux et sanitaires, et elles ont décidé de définir un Programme d’action mondial pour le développement durable de l’élevage. Ce programme, proposé pour faire face aux défis liés aux ressources naturelles auxquels est confronté le secteur de l’élevage dans le monde, vise à améliorer l’efficacité d’utilisation de ces ressources. Dans un premier temps, l’attention sera principalement centrée sur la terre, l’eau et les éléments nutritifs.
10. Pour les parties prenantes, l’utilisation des ressources dans le secteur de l’élevage est un problème majeur à traiter d’urgence, dans le cadre d’une démarche globale. L’élevage est en concurrence avec d’autres utilisations alimentaires et non alimentaires des terres, de l’eau et des éléments nutritifs du sol. L’élevage utilise aussi beaucoup de terres, aussi bien directement comme pâturages, qu’indirectement pour produire des cultures fourragères pour nourrir les animaux. Il joue aussi un rôle majeur dans le cycle de l’eau en réduisant les disponibilités hydriques, d’une part à cause de l’impact des animaux sur la végétation et la couche superficielle du sol et d’autre part parce qu’il faut de l’eau pour irriguer les cultures fourragères, abreuver les animaux et en prendre soin. L’élevage a aussi une incidence sur la qualité de l’eau et une influence notable sur les équilibres en éléments nutritifs (azote, phosphore, etc.), à l’échelon local et mondial, grâce à la gestion des déchets et des cultures fourragères. L’élevage affecte aussi la biodiversité, essentiellement en altérant les habitats. Le secteur contribue dans une large mesure aux émissions de gaz à effet de serre, sous forme de méthane produit par les ruminants et les déchets animaux, d’oxydes nitreux provenant de la production d’aliments fourragers et du fumier, et de dioxyde de carbone produits dans le cadre des utilisations des terres et des changements d’affectation des terres liés à l’élevage. Les systèmes d’élevage, en particulier ceux de type extensif, sont aussi particulièrement affectés par le changement climatique.
11. Les parties prenantes ont noté quelques faits importants qui mettent au premier plan l’utilisation des ressources dans le secteur de l’élevage: i) les chaînes alimentaires animales, en particulier lorsque l’on utilise des aliments produits sur des terres arables, sont, par nature, moins efficaces que les chaînes alimentaires végétales; ii) l’élevage extensif est souvent pratiqué dans des zones éloignées ce qui complique la réglementation et l’utilisation des ressources naturelles lorsque les mécanismes d’accès traditionnels s’effondrent; iii) l’élevage intensif est souvent dissocié des terres dont il dépend, ce qui permet le regroupement et la concentration géographique des animaux, entraînant un risque accru de pollution de l’environnement. Pour toutes ces raisons, le secteur de l’élevage est confronté à des défis spécifiques liés à l’utilisation des ressources.
12. Le Programme d’action mondial sera ouvert à toutes les parties prenantes qui sont d’accord avec ses objectifs, ses axes prioritaires et ses types d’activités, tels que le partage d’information, la définition de paramètres, l’évaluation des ressources, l’échange de technologies, le renforcement des capacités, l’analyse et l’élaboration des politiques, et la communication et la vulgarisation. Les parties

prenantes concernées par les consultations ont souligné que la collaboration des diverses parties prenantes présentait l'avantage de faciliter des modifications des pratiques qui déboucheront sur des gains d'efficacité dans le domaine de l'utilisation des ressources naturelles et procureront d'autres avantages d'ordre économique, social et sanitaire.

13. Les parties prenantes sont convenues que le thème central du programme d'action serait l'efficacité de l'utilisation des ressources naturelles dans le secteur de l'élevage, dans tous les systèmes de production et tout au long des chaînes de valeur. L'efficacité d'utilisation des ressources naturelles se réfère à la quantité de terres, d'eau, de nutriments, d'énergie et d'autres ressources nécessaires pour obtenir un produit d'élevage déterminé. Le concept met également en jeu l'intensité des émissions de gaz à effet de serre, c'est-à-dire la quantité de gaz émis par unité de production. Initialement, le programme d'action aura trois axes prioritaires, à savoir «*Réduction des écarts d'efficacité*», «*Revalorisation des herbages*», et «*Objectif décharge zéro*». L'importance relative et les approches de chaque axe prioritaire varieront d'une région à l'autre.

- a) L'axe prioritaire *Réduction des écarts d'efficacité* pose comme postulat que l'efficacité d'utilisation des ressources peut être considérablement améliorée en développant les connaissances existantes pour réduire l'écart entre les taux d'efficacité potentiels théoriques et ceux effectivement obtenus. Alors que la frontière technologique continuera de s'étendre pour élever au maximum les gains d'efficacité potentiels, de nombreux producteurs continuent d'adopter des pratiques souvent très inefficaces. De la même manière, les pertes et les gaspillages tout au long de la chaîne alimentaire peuvent être considérablement réduits. C'est pourquoi, le programme d'action doit concentrer ses efforts sur les filières de produits et les systèmes de production dans lesquels les écarts d'efficacité sont importants et l'amélioration des technologies est à la fois techniquement faisable et économiquement viable. L'intégration d'une production artisanale viable dans les chaînes de valeur et la diffusion de techniques indifférentes à l'échelle des opérations seraient en outre bénéfiques sur le plan social. Les partenariats public-privé et les coopératives, notamment, devraient jouer un rôle central dans le transfert et l'adaptation des technologies.
- b) L'axe prioritaire *Revalorisation des herbages* pose comme postulat que le manque d'entretien généralisé des pâturages empêche de tirer parti des possibilités offertes. Cet abandon se traduit par une incidence élevée de la pauvreté dans de nombreuses zones marginales, mais aussi par une faible productivité de la terre et du bétail, et une dégradation généralisée des ressources en terres et en eau et de la biodiversité. Si les pâturages sont bien gérés et si des changements politiques et institutionnels sont introduits, les herbages pourraient procurer de nombreux avantages importants, en piégeant le carbone, en préservant les ressources hydriques et les approvisionnements en eau, et en protégeant la biodiversité à l'échelon local et mondial. Les mécanismes de financement du carbone et d'autres formes de rémunération des services environnementaux pourraient également jouer un rôle essentiel en donnant aux populations et aux systèmes de production la possibilité de tirer profit des possibilités d'élever la productivité et de renforcer les moyens d'existence. Des changements institutionnels, tels que les nouveaux mécanismes de financement de type REDD<sup>2</sup> spécifiquement conçus pour les herbages, pourraient être essentiels pour débloquer ce potentiel.
- c) L'axe prioritaire *Objectif décharge zéro* vise le recyclage et la récupération des éléments nutritifs et de l'énergie contenus dans le fumier issu en particulier d'établissements d'élevage intensif en stabulation fermée. Les éléments nutritifs et l'énergie ne sont que partiellement convertis par l'animal: entre 50 et 90 pour cent des éléments nutritifs et environ 30 pour cent de l'énergie sont excrétés dans le fumier et dispersés dans l'environnement, ce qui occasionne des surcharges en nutriments et des émissions de gaz à effet de serre. Les nutriments recyclés facilitent l'adoption de systèmes intégrés de culture et d'élevage, augmentent la fertilité des sols et la productivité des végétaux et se substituent aux engrais minéraux. L'énergie récupérée réduit les émissions de gaz à effet

<sup>2</sup> Réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD)

de serre et remplace les combustibles fossiles. Les principales lignes d'action proposées sont la planification spatiale pour organiser l'application de déchets d'origine animale sur les cultures; et le renforcement des politiques et des mécanismes d'incitation publics.

14. Pour tracer une trajectoire du changement vers une durabilité renforcée, les facteurs de production (ou intrants) utilisés dans le secteur de l'élevage peuvent être regroupés selon leur origine, en intrants «naturels» et intrants «humains». Les intrants «humains» comprennent le travail, le capital et les infrastructures et, surtout, les connaissances et les technologies. Les intrants «naturels» comprennent les terres, l'eau, l'air, les nutriments, l'énergie et la biodiversité. La durabilité peut être renforcée en substituant des intrants «humains» aux intrants «naturels», ce qui permettra d'utiliser moins de ressources naturelles par unité de produit (exprimée en quantité ou en valeur). L'élevage exigera ainsi plus de connaissances et utilisera moins de ressources naturelles.

15. La transformation des connaissances en pratiques susceptibles d'améliorer l'efficacité d'utilisation des ressources naturelles est le principe fondamental du programme d'action. Ce processus peut être facilité en renforçant la circulation des connaissances entre les pays et les parties prenantes, mais il est surtout conditionné à la mise en place d'incitations qui récompensent les gains d'efficacité et la bonne gestion des ressources et dissuadent d'employer des pratiques qui sont source de gaspillage.

16. L'efficacité de la production animale n'étant que depuis peu au centre de l'attention, cette notion est à la fois mal définie et mal connue. Il s'ensuit que l'on ne comprend pas bien les possibilités offertes à long terme pour réduire les besoins en ressources du secteur, grâce à leur utilisation plus efficace. On a aussi plus de mal à identifier les zones géographiques, les systèmes de production et d'approvisionnement, et les étapes de la filière d'approvisionnement qui offrent le plus de possibilités de gains d'efficacité, mais aussi à concevoir des améliorations spécifiques et à évaluer les coûts et avantages de leur introduction. Il nous faut donc mieux comprendre comment sont utilisées les ressources naturelles dans le secteur de l'élevage. Or, actuellement, l'emploi de mesures et de méthodologies différentes interdit toute discussion fructueuse sur l'élevage et l'utilisation des ressources naturelles. Alors que l'analyse des mesures de la productivité est essentielle pour assurer la rentabilité de la production animale, la question de l'efficacité ne retient l'attention que depuis peu de temps. Les parties prenantes qui ont participé aux consultations ont estimé que *la définition d'indicateurs ou de mesures généralement acceptés* («paramètres et méthodologies») de l'efficacité d'utilisation des ressources permettrait de renforcer la cohérence des évaluations, des analyses et des comparaisons, pour éclairer le débat et la prise de décision concernant les travaux de recherche-développement ciblés sur l'efficacité d'utilisation des ressources.

17. Les parties prenantes ont considéré que des *évaluations détaillées de l'utilisation des ressources, à l'échelle mondiale et locale*, prenant en considération les espèces, les produits et les modes de production et tenant compte des différentes caractéristiques de l'environnement de production (économie, climat, écologie) permettraient non seulement d'améliorer la compréhension des questions liées à l'utilisation des ressources, mais aussi d'identifier des points d'entrée appropriés pour rendre l'utilisation des ressources plus efficace; ces évaluations serviraient aussi de guide pour la recherche et le développement d'approches de gestion et d'utilisation des technologies. Fait important, ces évaluations faciliteront la détermination des priorités et le ciblage des politiques, stratégies et investissements à l'échelle mondiale, régionale et nationale.

18. Il est actuellement impossible de mettre en œuvre rapidement des mesures permettant de renforcer l'efficacité, faute de capacités humaines suffisantes pour traiter les problèmes d'utilisation des ressources. Cela s'explique en partie par le fait que certains outils d'analyse utilisés pour les systèmes d'élevage (exemple: analyse du cycle de vie) sont nouveaux et par le fait que la question de l'utilisation des ressources dans le secteur de l'élevage ne retenait guère l'attention jusqu'à une époque récente. Il nous faut donc renforcer les capacités pour parfaire nos connaissances sur cet aspect et comprendre comment des solutions technologiques et politiques peuvent être mises au point et adaptées aux conditions locales. Les parties prenantes sont donc convenues de *la nécessité de renforcer les capacités de développement technologique et institutionnel et d'élaboration des politiques*, pour rendre l'utilisation des ressources naturelles plus efficace; elles ont par ailleurs

estimé qu'il devait s'agir d'un renforcement à large assise, étendu à tous les groupes de parties prenantes.

19. Une première analyse indique que les techniques conventionnelles visant à renforcer la productivité (notamment dans les domaines de la génétique, de l'alimentation animale, de la santé animale, de l'élevage et de la gestion des troupeaux) offrent d'importantes perspectives s'agissant de réduire les besoins en ressources par unité de production. Des technologies plus ciblées, permettant de renforcer l'efficacité d'utilisation des ressources sont aussi très prometteuses sur le plan économique et social. C'est pourquoi les parties prenantes ont décidé de *collaborer pour des échanges de technologies* et de prendre des mesures pour accélérer la mise au point et l'utilisation de pratiques axées sur l'amélioration de l'efficacité. Estimant que les échanges de technologies pourraient être considérablement facilités par des partenariats public-privé, elles comptaient en créer et en développer, en particulier pour combler les écarts d'efficacité constatés.

20. La monétisation croissante des services environnementaux et l'obligation de plus en plus pressante de réduire la pollution sont d'autres «déclencheurs du changement» récents, à l'échelle de la planète, qui ouvrent de nouvelles possibilités. Un certain nombre d'outils modernes, tels que les mécanismes de financement du carbone et les systèmes de rémunération des services environnementaux, ainsi que les politiques de planification spatiale et de zonage pourraient altérer sensiblement les dispositifs d'incitations applicables aux différents systèmes de production animale et ouvrir la voie à une croissance durable du secteur. Les méthodologies et les approches doivent être testées, pour obtenir une validation de principe, avant de les adopter à plus grande échelle. Les parties prenantes ont accepté de *piloter de nouvelles approches* visant à répondre aux nouvelles contraintes et opportunités, avec des technologies, des institutions ou des politiques innovantes. Elles considéraient aussi qu'il serait avantageux pour les activités d'investissement d'institutions financières multilatérales, comme la Banque mondiale, les banques régionales de développement et le Fonds pour l'environnement mondial, de prendre en compte la dimension de l'efficacité d'utilisation des ressources dans le développement de l'élevage.

21. Les parties prenantes étaient d'avis qu'une circulation accrue et plus rapide de l'information entre les pays et les groupes de parties prenantes pouvait favoriser l'apprentissage et les changements de pratiques, aider à prendre des décisions en connaissance de cause et jeter les bases d'un dialogue constructif et d'une action concertée. Ce processus comprendra des activités de promotion et de vulgarisation de politiques et de pratiques d'élevage durables. Les informations et les communications connexes pourraient être regroupées dans un *pôle de connaissances*.

22. Comme indiqué plus haut, le programme d'action se propose d'acheminer les connaissances jusqu'aux zones visées et de modifier les dispositifs d'incitation pour promouvoir des changements de pratiques nécessaires pour assurer un développement plus rapide et durable de l'élevage. Pour aider le secteur à évoluer dans cette direction, on s'orientera à la fois vers une action collective et vers une action indépendante, et les parties prenantes mettront dans la balance leurs atouts comparatifs. Les actions collectives comprendront:

- a) la définition de mesures, ou paramètres, largement accepté(e)s de l'efficacité en matière d'utilisation des ressources, et des méthodes correspondantes;
- b) des évaluations de l'utilisation des ressources au niveau local ou mondial et des études prospectives;
- c) un appui au renforcement des capacités de développement technologique et institutionnel et d'élaboration de politiques;
- d) un appui à l'échange de technologies, grâce à des partenariats public-privé;
- e) le pilotage de nouvelles approches, pour en valider le principe, et l'appui aux investissements;
- f) le partage d'informations, la communication élargie entre les parties prenantes et la vulgarisation.

23. En dépit de la grande diversité des rôles et des perceptions, ce qui resserre les liens entre les pays et les parties prenantes du secteur, c'est la globalisation croissante des marchés et des chaînes de valeur, qui s'accompagne d'une harmonisation des règles, des normes et des systèmes de certification



du secteur. C'est pourquoi, seule une action concertée des parties prenantes permettra de relever le défi et de répondre à la demande croissante de produits de l'élevage dans un contexte de pénuries croissantes aux niveaux local et mondial.

24. Les parties prenantes estiment que les éléments qui donnent au Programme d'action mondial un avantage comparatif sont le renforcement des partenariats, l'interaction, le dialogue et le processus d'apprentissage mutuel entre les différents acteurs qui favorisent la circulation des connaissances et une action consensuelle tendant à améliorer l'efficacité d'utilisation des ressources naturelles, tout au long des chaînes de valeur de la production animale. Elles sont conscientes qu'une action collective, facilitée grâce au Programme d'action mondial, offre des possibilités pour éviter les doubles emplois, présenter des solutions cohérentes pour une utilisation optimale des ressources limitées, et sensibiliser davantage à la nécessité de définir un programme d'action pour les activités de recherche-développement. Les parties prenantes ont aussi constaté que des travaux sur des régimes alimentaires durables et sains pouvaient être un point d'entrée complémentaire pour assurer la durabilité globale du système alimentaire et agricole. Elles ont également pris note d'autres initiatives nationales et internationales portant sur les problèmes de durabilité dans le secteur de l'élevage, telles que l'Alliance mondiale de recherche sur les gaz à effet de serre en agriculture, et les travaux entrepris par le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale, et proposent que le Programme d'action mondial tire systématiquement parti des complémentarités avec ces efforts.